



En fonction des nécessités techniques de réalisation, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications au présent plan ; notamment de légères variantes de côtes et de surfaces. Les tolérances d'usage sont admises en ce qui concerne les dimensions et surfaces indiquées. Les gaines, les retombées, faux plafonds et soffites sont figurés à titre indicatif et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. Les emplacements des équipements électroménagers (LL, MV, R, CU, FOUJ) sont également donnés à titre indicatif ; les équipements eux-mêmes ne sont pas fournis.

